

République du Bénin

Cour constitutionnelle



GREFFE

N° 068 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE SPECIALE DU JEUDI 24 AOUT 2023**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N° D'ORDRE	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	1514/218/REC-23 du 10 août 2023	Landry Angelo ADELAKOUN et autres	Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	Recours en inconstitutionnalité de la suspension du groupe de presse « La Gazette du Golfe ».	
2.	1538/223/REC-23 du 14/08/2023	AVODAHO G. Christelle Vigninou	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	Recours contre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pour violation des articles 24 et 142 de la Constitution.	
3.	1546/224/REC-23 du 16/08/2023	BODJRENOU Prosper	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	Recours contre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pour violation des articles 8, 23 alinéa 1 ^{er} et 24 de la Constitution.	
4.	1593/230/REC-23 du 22/08/2023	ALLOUKOUTOUI Dehanon Fabien et consorts	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	Recours contre la HAAC pour violation du bloc de constitutionnalité.	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 067/CC/GEC du 22 août 2023

Cotonou, le 23 AOÛT 2023

P/Le greffier en Chef,



Bio Michael BAGANA